



Commune de Saint-Sauveur

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2023

Etaient Présents : Jean-Louis DRANCOURT, Sébastien GILOT, Magali VEYRE, Lionel TISSERANDOT, Cindy GIRARDOT, Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Céline ROBLIN, Arnaud BARTHELET, Daniel RUARD,

Représentée : Martine BERTHELOT-GROSJEAN donne pouvoir à Daniel RUARD.

Assistait : Sandra LOYENET, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Florine VAUGE-LAPOSTOLLE est nommée Secrétaire de séance.

Ajout de 2 délibérations à l'ordre du jour :

Le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Proposition d'un prêt Crédit Agricole,
- Demande de subvention Effilogis à la Région BFC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DGFIP : Mise en place d'un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux

Nous accueillons Madame Sandra LOYENET qui occupe le nouveau poste créé de Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL). Elle présente ses fonctions.

Le CDL porte la nouvelle offre de services destinée aux collectivités locales en assurant un conseil adapté et personnalisé au profit des élus locaux.

Le CDL se consacre, à temps plein aux demandes exprimées par les maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de son périmètre de compétences qui correspond en règle générale aux frontières des intercommunalités.

Le CDL peut être amené à dispenser plusieurs types de conseils, notamment :

- **conseil budgétaire et comptable** (conseil à l'élaboration budgétaire, sensibilisation à la maîtrise des risques, information sur les nouveautés...) ;

.../...

- **conseil en matière de dépenses et de recettes** (promotion de la dématérialisation, restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense, conseil en optimisation du recouvrement, rationalisation de l'organisation des régies....) ;
- **conseil financier et fiscal** (réalisation et présentation des analyses financières, recherche de solutions de cofinancement, simulations fiscales, information sur les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté...) ;
- **conseil économique et patrimonial** (conseil sur projet d'investissement, projet d'aménagement du territoire...) ;

DGFIP : Le CFU - Compte Financier Unique

Daniel RUARD indique qu'il a souhaité la mise en place anticipée du CFU afin de préparer l'évolution comptable et administrative de la Commune.

Le Maire explique que ce compte financier est commun à l'ordonnateur et au comptable ; il met fin au millefeuilles administratif et comptable des communes. Jusqu'alors, le compte de gestion était mis en œuvre sous la responsabilité du Comptable et le compte administratif sous celle du Maire.

Il n'y aura donc plus qu'un seul compte.

Sandra LOYENET ajoute que le CFU favorisera la transparence et la lisibilité de l'information financière ; il améliorera la qualité des comptes en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Daniel RUARD précise que la mise en place du CFU suppose deux prérequis :

- avoir dématérialisé les documents budgétaires (ce qui est fait à Saint-Sauveur),
- appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57, ce qui a été voté en Conseil Municipal en 2021.

VOTE DU TAUX DES TAXES 2023 :

Le Maire rappelle les taxes appliquées dans la Commune :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
- Taxe d'Habitation (THRS)
- Taxe d'Aménagement (TA)

Il propose d'appliquer une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Cette taxe, dont le montant est égal à celui appliqué sur le foncier bâti a pour objectif d'inciter à la réhabilitation et à la relocation des logements vides non occupés depuis au moins deux ans.

Cette proposition est soumise au vote :

Pour : 8 - Contre : 1 - Abstention : 1

Vote de la TFB : Proposition d'une hausse de 4%

Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 0

Vote de la TFNB : Proposition d'une hausse de 4%

Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 0

Vote de la THRS : Proposition d'une hausse de 4%

Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 0

Vote de la THLV : Proposition d'une hausse de 4%

Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 0

Vote de la TA : Proposition de passer cette taxe à 4%

Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 0

VOTE DES SUBVENTIONS 2023 :

La Commune a été sollicitée par :

- Ecole des métiers,
- SESUS Saint-Sauveur,
- Amicale San Salvatorienne,
- Pontailier Sport New Génération.

Pour 2023, le Conseil fait le choix de privilégier les Associations du village compte tenu du faible budget à consacrer.

Une somme de 150€ sera donc versée pour la SESUS et pour l'Amicale San Salvatorienne.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Le compte administratif est présenté par Sandra LOYENET et commenté par Daniel RUARD.

Le Maire quitte la séance lors du vote :

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Le compte administratif est présenté par Sandra LOYENET et commenté par Daniel RUARD. Il est identique au compte de gestion. Le Maire indique qu'avec le CFU, l'approbation de ces deux comptes n'aura plus lieu d'exister.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022 :

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

.../...

BUDGET PRIMITIF 2023 :

Le budget 2023 est présenté par Madame Sandra LOYENET et commenté par Daniel RUARD.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

VOTE DU TAUX POUR EFFECTUER DES VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR DE CHAQUE SECTION :

Dans le cadre du référentiel M57, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Cette délibération a déjà été prise en 2022 mais doit être renouvelée pour chaque nouveau budget.

La limite maximale pour ces virements est fixée à 7,5% des dépenses réelles de la section.

Proposition de fixer à 7,5% le taux pour le budget 2023.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

TARIFS LOCATIONS POUR LA SALLE COMMUNALE AVANT TRAVAUX :

Il s'agit de se mettre en conformité avec le document de réservation de la salle qui précise déjà le tarif pratiqué à ce jour, mais une délibération doit être prise et jointe aux opérations d'encaissement des chèques.

Le tarif proposé est de 100€ avec fourniture du bois de chauffage et de 80€ sans chauffage.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

TRAVAUX FORÊT 2023 :

- | | |
|---|--------------|
| • Cloisonnement au broyeur - Parcelle 1 | 735,30€ HT |
| • Dégagement manuel - Parcelle 1 | 3 192,00€ HT |
| • Dégagement mécanique - Parcelle 35a | 790,00€ HT |
| • Maintenance de cloisonnement - Parcelles 23 et 24 | 1 260,10€ HT |
| • Dégagement manuel - Parcelles 23 et 24 | 5 496,21€ HT |

Total : 11 473,61€ HT + TVA 1 147,36€ = 12 620,97€ TTC.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA SALLE COMMUNALE :

Le Maire informe que la Préfecture ne prévoit pas de cumul entre la Subvention DETR et le Fonds Vert comme cela avait été envisagé antérieurement.

En conséquence, le plan de financement pour la réhabilitation / rénovation de la salle communale doit être revu.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

.../...

financements publics concernés		montant de la dépense éligible à la DETR ou DSIL	pourcentage	montant du financement
<input checked="" type="checkbox"/> DETR ou <input type="checkbox"/> DSIL	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	475 853,00 €	35,00 %	166 548,55 €
Conseil départemental Grand projet	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	475 853,00 €	30,00 %	142 755,90 €
CRBFC	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	475 853,00 €	15,00 %	71 377,95 €
Autre : _____	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	€	%	€
Autre : _____	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	475 853,00 €	20,00 %	95 170,60 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		475 853,00 €	80,00 %	380 682,40 €

Ce nouveau plan de financement est mis au vote pour chaque financeur, DETR, Département, Région.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

PRÊT CREDIT AGRICOLE :

Pour l'équilibre du budget primitif 2023, un prêt de 110 000€ est proposé par le Crédit Agricole. Dès le courant du second semestre 2023, il sera substitué par un prêt relais d'une durée de deux ans, délai pour percevoir les subventions des financeurs ainsi que le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA), dès que les actes d'engagements seront signés avec les entreprises.

La proposition est d'accepter le prêt du Crédit Agricole sur une durée de 25 ans à un taux de 4,27%.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

Noël des enfants

Florine VAUGE-LAPOSTOLLE a demandé l'inscription au budget 2023 d'une somme de 30€ par enfant de 0 à 12 ans en chèque cadeau. Un goûter sera organisé lors de la distribution. Cette somme a été votée lors de l'approbation du budget primitif 2023.

Regard des eaux pluviales - Rue du Treige Cachot

Florine VAUGE-LAPOSTOLLE interroge le Maire sur la dégradation de l'état du regard d'eaux pluviales rue du Treige Cachot, à la hauteur du terrain de football.

Daniel RUARD répond que la dégradation de ce regard est déjà très ancienne mais que ces travaux ont été prévus au budget 2023.

La demande de la Conseillère a donc été enregistrée. Une intervention très rapide est prévue.

Le Maire remercie les conseillers et les habitants qui font part de la dégradation des aménagements communaux. Cela permet souvent d'agir rapidement et de ne pas laisser se dégrader nos équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h53.